

**Attestation de compétences  
Relative à l'intervention à proximité des réseaux**

(Application de l'article R.554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

**Coordonnées du contractant (employeur) :**

**Objet du document**

Ce document se compose de 2 parties

- Une attestation de compétence relative à l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) devant être conservée par l'employeur,
- Une carte AIPR à remettre au titulaire après signature de l'employeur.

En vous remerciant de la confiance que vous nous avez témoignée et en restant à votre écoute et à votre disposition.

Bien cordialement

**Rappels**

L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux est délivrée suite à la réussite par le titulaire d'un examen par QCM réalisé par Performa

Performa est centre d'examen agréé AIPR par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM) sous le numéro 1026.

La validité de cette autorisation est de 5 années.

La présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans ce document.

**Rappels**

L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux est délivrée suite à la réussite par le titulaire d'un examen par QCM réalisé par Performa.

Performa est centre d'examen agréé AIPR par le ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM) sous le numéro 1026.

La validité de cette autorisation est de 5 années.

Document en recto verso, toute copie doit

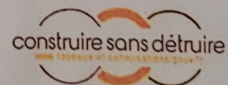
Signature et tampon de  
l'entreprise

Signature du salarié

**Florian POTEAU**

**AIPR**

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux



Nom du titulaire

**Florian POTEAU**

N° de ticket : eBA3648FECS

Édité le 14 septembre 2025

☒ Conduite d'engins ou réalisation de travaux importants (ARTB673) (cas où l'employeur est un exploitant de travaux)

Je soussigné, Mehdi BINAÏSI, formateur indépendant agissant pour le Centre de formation Petite Forêt, atteste que

Monsieur Florian POTEAU, salarié de [redacted] a réussi l'examen tenu le 14 septembre 2025, visant à acquérir les compétences relatives à l'obtention d'une AIPR de type « *généraliste* ».

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter du 14 septembre 2025 soit, jusqu'au 14 septembre 2030.

Elle permet la délivrance par l'employeur de [redacted] d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) dont le délai ne pourra dépasser la date mentionnée ci-dessus.

Fait à Petite - Forêt, le 14 septembre 2025